

Jean Louis Goutel est désigné secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du conseil du 16 mai 2022

Jean-Marc Bellot demande si Mme Streibretcher a apporté une réponse à la question relative à la possibilité de regrouper plusieurs projets qui pourraient être portés par l'intercommunalité en tant qu'emprunteur.

Jérôme Fauconnier répond que la CCT va relancer car nous n'avons pas obtenu de réponse.

☞ **Adopté à l'unanimité**

Présentation par Eric Bonnier, conseiller régional, du dispositif d'aides aux communes de la Région AURA

Monsieur Eric Bonnier accompagné de Madame Axelle Mialon, technicienne, rappelle que la Région est le partenaire majeur du territoire et présente le dispositif d'aides aux communes pour leurs projets.

Il souligne les principes généraux de ce dispositif d'aides :

- Une Région qui agit partout et pour tous,
- En matière d'opérations d'investissement,
- En instaurant un dialogue direct entre la Région et les maires,
- Grâce à des dispositifs simples et lisibles.

(Cf power point)

Pierre Suzzarini demande combien de projets sont concernés par mandat.

Eric Bonnier répond qu'il n'y a qu'un seul projet par mandat et par commune mais que l'obtention d'une enveloppe complémentaire via le Bonus ruralité reste possible.

Hélène Rossi s'interroge sur les dossiers déjà déposés dans l'ancien dispositif qui sont restés sans réponse. Eric Bonnier confirme qu'ils seront traités et certainement éligibles sur le nouveau dispositif avec la 1^{ère} date de dépôt retenue. Il conviendra de voir au cas par cas car de nouvelles pièces peuvent être demandées.

A la question de Christian Roux concernant un projet dont l'étude est lancée mais pour lequel la Région n'a pas encore été sollicitée, Mr Bonnier répond qu'il est encore possible de le faire car l'essentiel étant que les travaux ne soient pas commencés.

Il conseille de se rapprocher d'Axelle Mialon, interlocuteur local à la Région, pour toutes questions.

Eric Bernard lui propose de participer à la prochaine conférence des maires dont la date est prévue le samedi 22 octobre au matin. Eric Bonnier confirme sa présence.

Jérôme Fauconnier remercie Eric Bonnier et Axelle Mialon pour leur présence.

1- Maison de santé pluridisciplinaire de Mens – Avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre

Le conseil communautaire a délibéré favorablement le 18 octobre 2021 pour l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre relatif à « la construction d'une maison de santé pluri professionnelle à Mens » CHABAL ARCHITECTES- 8, rue Charles Testoud 38 000 Grenoble pour un montant prévisionnel d'honoraires de 105 579,00 € H.T (taux de rémunération provisoire : 11,984 %).

Vu l'article 8.3 du cahier des clauses particulières du marché,

Considérant que le coût prévisionnel au stade de l'Avant-Projet Définitif s'établit à 1 219 700€ (travaux + équipements),

Le forfait de rémunération définitif est porté à 139 533,68 € HT.

Le conseil communautaire est invité à autoriser le Président à signer l'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre fixant le forfait définitif.

Vote : Maison de santé pluridisciplinaire de Mens – avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre

☞ **Adopté à l'unanimité**

2- Maison de santé pluridisciplinaire de Mens – Adoption du plan de financement

Par délibération en date du 3 mai 2021, le conseil communautaire a approuvé le projet d'aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire à Mens et le plan de financement correspondant,
Vu l'avant-projet définitif présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre le 13 mai 2022,
Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le nouveau plan de financement de ce projet :

DEPENSES		RECETTES		
Désignation	Montant HT	Organismes		Montant
Achat bâtiment	183 950,00 €	Etat/DETR	17%	300 000,00 €
AMO Programme	24 551,06 €	Etat/DSIL	17%	303 382,00 €
Etude diverses (topo, sols)	8 400,00 €	Région AURA	12%	200 000,00 €
Travaux - APD	1 219 700,00 €	Département Isère	6%	100 000,00 €
Honoraires maîtrise d'œuvre	139 533,68 €	Autofinancement CCT	48%	831 568,00 €
Autres honoraires (CT/CSPPS/OPC)	50 815,75 €	<i>Vente maison Pertille</i>		146 000,00 €
Réseaux divers	15 000,00 €	<i>Emprunt</i>		685 568,00 €
Imprévus appel d'offres	92 999,51 €			
TOTAL Dépenses	1 734 950,00 €	TOTAL Recettes	100%	1 734 950,00 €

Vote : Maison de santé pluridisciplinaire de Mens – Adoption du plan de financement

☞ **Adopté à l'unanimité**

3- Soutien au projet de développement de l'EURL « FPMB Sellier »

L'EURL « FPMB SELLIER » est une toute jeune entreprise installée à Lalley qui intervient sur une niche économique : le saddle fitting, l'harnacherie, la sellerie et plus largement le travail du cuir.

Une demande de subvention Leader a été reçue pour pouvoir investir dans des machines à coudre et des outils de travail du cuir, ainsi qu'un véhicule commercial pour aller chez les clients.

Ce projet a été présenté en commission économie – emploi de la CCT le 29 octobre 2021 mais n'avait pas été retenu faute d'enveloppe budgétaire 2021 suffisante. La commission du 17 mai 2022 a souhaité soutenir financièrement les projets qui n'avaient pas pu être soutenus en 2021 et qui ont besoin d'un cofinancement public pour obtenir une subvention Leader. La commission a souhaité soutenir ce projet à hauteur de 4 000 € afin que le porteur de projet puisse bénéficier d'un soutien financier du Leader (19 200 €). Pour rappel, il faut obligatoirement une contrepartie territoriale face au Leader (1 € du territoire = 4 € du Leader).

Ce projet a reçu un avis d'opportunité favorable lors du comité de programmation du 2 février. La programmation Leader est prévue en septembre. Le financement de la CCT sera conditionné à l'obtention du financement Leader.

Cette subvention forfaitaire sera affectée sur le budget économie – emploi à l'article 6574 : subventions exceptionnelles dans le cadre d'intervention économique (soutien aux projets économiques locaux).

Marie-Pierre Drain explique qu'il s'agit d'une jeune femme qui travaille manuellement le cuir et la sellerie adaptée à la morphologie du cheval.

Le président souligne l'originalité du projet et son intérêt pour le territoire.

Vote : Soutien au projet de développement de l'EURL « FPMB Sellier »

☞ **Adopté à l'unanimité**

4- Soutien au projet de développement de la Fabrique du Trièves

La Fabrique du Trièves est une association de producteurs et artisans du Trièves dont le but est de valoriser et développer la production artisanale et locale. Elle donne les moyens aux artisans et producteurs de se faire connaître en favorisant le développement et l'installation durable de leur activité sur le territoire.

La vétusté de leur ancien local place de la halle et son manque d'espaces de vente (50 m²) les a conduit à déménager en mai 2021 dans un local plus moderne avec un espace de vente de 120 m², toujours sur la commune de Mens (rue du Breuil).

Aujourd'hui, cette boutique permet à 57 artisans et producteurs locaux de développer leur activité. Ils viennent pour près de 95% du Trièves. Après seulement 6 mois dans ces nouveaux locaux, ils ne pouvaient plus accueillir de nouveaux artisans ou producteurs par manque d'espaces. Leur chiffre d'affaire est en hausse de 70% par rapport à l'année précédente.

Une demande de subvention Leader a été reçue pour pouvoir aménager et équiper ce nouveau local (fabrication de meubles, achats d'armoires réfrigérées).

Ce projet a été présenté en commission économie – emploi de la CCT le 29 octobre 2021 mais n'avait pas été retenu faute d'enveloppe budgétaire 2021 suffisante. La commission du 17 mai 2022 a souhaité soutenir financièrement les projets qui n'avaient pas pu être soutenus en 2021 et qui sont à la recherche d'un cofinancement public pour obtenir un financement Leader. La commission a souhaité soutenir ce projet à hauteur de 3 600 € afin que le porteur de projet puisse bénéficier d'un soutien financier du Leader (28 800 €). Pour rappel, il faut obligatoirement une contrepartie territoriale face au Leader (1 € du territoire = 4 € du Leader).

L'association a par ailleurs obtenu une subvention de la commune de Mens de 3 600 €.

Ce projet a reçu un avis d'opportunité favorable lors du comité de programmation du 2 février. La programmation est prévue en septembre. Le financement de la CCT sera conditionné à l'obtention du financement Leader.

Cette subvention forfaitaire sera affectée sur le budget économie – emploi à l'article 6574 : subventions exceptionnelles dans le cadre d'intervention économique (soutien aux projets économiques locaux).

Pour Pierre Suzzarini, il s'agit d'une belle vitrine, réunissant 57 artisans à Mens, avec une belle dynamique.

Vote : Soutien au projet de développement de la Fabrique du Trièves

☞ **Adopté à l'unanimité**

5- Soutien au projet de développement de l'entreprise Perlipopette

« Perlipopette » est une entreprise de création artisanale de bijoux. L'entreprise s'est d'abord développée à domicile mais le besoin s'est très vite fait sentir de développer un atelier hors du domicile. Devant la pénurie d'ateliers adaptés pour le développement de son activité, le choix a été fait de construire une roulotte atelier-boutique et de s'installer sur la ZA de la Croizette à Clelles afin de créer un petit circuit de visites avec les autres membres de la Route des savoir-faire du Trièves installés juste à côté.

Une demande de subvention Leader a été reçue pour la construction et l'aménagement de la roulotte, ainsi que le développement d'outils de communication.

Ce projet a été présenté en commission économie – emploi de la CCT le 29 octobre 2021 mais n'avait pas été retenu faute d'enveloppe budgétaire 2021 suffisante. La commission du 17 mai 2022 a souhaité soutenir financièrement les projets qui n'avaient pas pu être soutenus en 2021 et qui sont à la recherche d'un cofinancement public pour obtenir un financement Leader. La commission a souhaité soutenir ce projet à hauteur de 3 600 € afin que le porteur de projet puisse bénéficier d'un soutien financier du Leader (14 400 €). Pour rappel, il faut obligatoirement une contrepartie territoriale face au Leader (1 € du territoire = 4 € du Leader).

Ce projet est pour le moment sur liste d'attente de l'appel à projet Leader 2021. Il sera sélectionné si une enveloppe complémentaire ou des reliquats permettent son financement. Le financement de la CCT sera conditionné à l'obtention du financement Leader.

Cette subvention forfaitaire sera affectée sur le budget économie – emploi à l'article 6574 : subventions exceptionnelles dans le cadre d'intervention économique (soutien aux projets économiques locaux).

Vote : Soutien au projet de développement de l'entreprise Perlipopette

☞ **Adopté à l'unanimité**

6- Soutien au projet de développement de l'Usine de Mens

Née en 2018, l'Usine de Mens (association de 1901) regroupe 3 propriétaires de cette ancienne soierie (activité qui a pris fin en 1898). Les membres fondateurs sont :

- La SCI l'abreuvoir qui héberge quatre entreprises : deux micro brasseries avec « la Belette » et « la Tourniole », « le café Yeah » de Loïc Thépot et un atelier d'herboristerie « Mémé dans les orties »
- Le domaine de Jérémy Bricka, vigneron installé sur le nouveau vignoble de Roissard. L'usine abrite ses ateliers de vinification et de distillation.
- L'association Bombyx dont la vocation est d'offrir un espace partagé pour favoriser le développement d'activités artisanales, artistiques et culturelles.

Il s'agit d'un tiers lieu rural à vocation artisanale et artistique qui propose un nouveau modèle économique, fruit d'une dynamique collective et de démarches citoyennes et participatives (mixité entre professionnels et amateurs, entreprises, associations, nombreux partenaires).

Une demande de subvention Leader a été reçue pour l'aménagement intérieur de l'Usine (dalle d'accès, porte de sécurité, cloison de séparation, etc.).

Ce projet a été présenté en Commission économie – emploi de la CCT le 29 octobre 2021 mais n'avait pas été retenu faute d'enveloppe budgétaire 2021 suffisante. La commission du 17 mai 2022 a souhaité soutenir

financièrement les projets qui n'avaient pas pu être soutenus en 2021 et qui sont à la recherche d'un cofinancement public pour obtenir une subvention Leader. La commission a souhaité soutenir ce projet à hauteur de 2 200 € afin que le porteur de projet puisse bénéficier d'un soutien financier du Leader (20 000 €). Pour rappel, il faut obligatoirement une contrepartie territoriale face au Leader (1 € du territoire = 4 € du Leader).

L'association a par ailleurs obtenu une subvention de la commune de Mens de 2 500 €, ainsi qu'une subvention de la commune de Chatel en Trièves de 300 €.

Ce projet a reçu un avis d'opportunité favorable lors du comité de programmation du 20 avril. La programmation Leader est prévue en septembre. Le financement de la CCT sera conditionné à l'obtention du financement Leader.

Cette subvention forfaitaire sera affectée sur le budget économie – emploi à l'article 6574 : subventions exceptionnelles dans le cadre d'intervention économique (soutien aux projets économiques locaux).

Claude Didier se réjouit du soutien apporté à ces projets mais s'interroge sur la différence des montants de subvention.

Jérôme Fauconnier répond que cela dépend de la demande LEADER et des subventions accordées par les communes. Chaque projet est voté indépendamment.

Vote : Soutien au projet de développement de l'Usine de Mens

☞ **Adopté à l'unanimité**

7- Programme LEADER Alpes Sud Isère – Demande de subvention pour animation et gestion 2022

Le Président rappelle que le temps d'ingénierie dédié à l'animation et la gestion du programme LEADER est financé à hauteur de 80 % par le FEADER et à 20 % par l'autofinancement, réparti de manière égale, par les trois Communautés de Communes du Trièves, de la Matheysine et de l'Oisans.

Compte tenu des précisions concernant les critères d'éligibilité du financement dans le cadre du programme LEADER, le plan de financement est présenté ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant	Financier	Montant	Taux
Dépenses diverses (adhésions, communication, etc.)	1 700 €	FEADER	90 487,59 €	80 %
Frais de personnel	92 841,24 €	Autofinancement public (3 EPCI)	22 621,90 €	20 %
Frais de déplacement (5 % des frais de personnel)	4 642,06 €			
Coût indirect (15 % des frais de personnel)	13 926,19 €			
TOTAL DEPENSES	113 109,49 €	TOTAL RECETTES	113 109,49 €	100 %

Il est proposé d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus et d'autoriser le Président à solliciter une subvention pour l'animation et la gestion 2022 du programme LEADER Alpes-Sud-Isère.

Le Président rappelle qu'un périmètre à 17 EPCI avait été évoqué et avait suscité des remous. Il se réjouit du retour à un périmètre à 9 EPCI qui simplifie la gestion et le travail.

Suite à une réunion avec les autres EPCI, il semblerait que le Parc du Vercors porte la candidature. La pré-candidature doit être déposée avant le 30 juin et le dépôt de la candidature définitive est fixé au 31 décembre 2022.

Vote : Programme LEADER Alpes Sud – Demande de subvention pour animation et gestion 2022

☞ **Adopté à l'unanimité**

8- Projet Educatif De Territoire (PEDT)

La Communauté de communes du Trièves a, par délibération des 21 octobre 2013 et 17 mars 2014, instauré le premier PEDT du territoire 2014-2017 puis son renouvellement 2018-2021.

Considérant la convention en cours relative au projet éducatif territorial (PEdT) conclue en application des articles L.551-1 et R.551-13 du code de l'éducation et incluant notamment des activités périscolaires le mercredi ;

Considérant le ou les projets éducatifs et pédagogiques mentionnés aux articles R.227-23 à 25 des accueils de loisirs périscolaires de la collectivité/de l'EPCI ;

Considérant le travail de concertation mené depuis plusieurs mois avec l'ensemble des partenaires, afin de proposer aux enfants du Trièves, une prise en charge réfléchie et de qualité,

A l'issue de ces différents temps de concertation, un document appelé Projet Educatif De Territoire à l'échelle du Trièves, a été rédigé, et sera la feuille de route des services vie scolaire et enfance jeunesse.

Ce document a été présenté et approuvé par les commissions Enfance Jeunesse et Vie scolaire le 8 juin 2022. Il est proposé au conseil communautaire de valider le renouvellement du Projet Educatif de Territoire et d'autoriser le Président à signer la convention afférente et la convention Charte qualité plan mercredi.

Alain Vidon rappelle qu'il s'agit de la signature du 3^{ème} PEDT pour le Trièves avec pour atouts la présence de l'EMALA sur le territoire et le partenariat avec le service Culture de la CCT. Il salue également l'investissement financier de la CAF.

Caroline Fiorucci souligne le travail très intéressant entre les services « Enfance jeunesse et scolaire ».

Vote : Projet Educatif De Territoire (PEDT)

☞ **Adopté à l'unanimité**

– Questions diverses

Stratégie transition écologique : la première réunion, organisée à St Paul les Monestier, à destination des communes du secteur de Monestier de Clermont, a eu lieu et a montré une belle dynamique avec un grand intérêt du public ce qui a permis d'aborder de nombreuses questions. La prochaine réunion, à destination des communes du secteur de Clelles aura lieu dans cette même salle jeudi soir prochain à 18hres. Enfin, celle à destination des communes du secteur de Mens aura lieu à St Baudille et Pipet le 22 juin prochain.

Christian Roux rappelle la date du 18 juin 2022 où se tiendra à la salle des Fêtes de Clelles une journée « Ateliers multi-acteurs ». Il invite chacun à venir y participer.

CLECT : le Président informe que l'installation de la CLECT aura lieu le 7 juillet prochain à 18h30 à St Martin de Clelles, dans la salle Eloi Ville et rappelle que chaque commune doit désigner un délégué et un suppléant pour siéger à cette commission.

Fête de la forêt : Anne-Marie Fitoussi distribue le programme de la fête de la forêt qui se déroulera ce week-end à Tréminis dans le cadre du « Trièves, capitale champêtre ». Un documentaire sur le chêne sera proposé aux écoliers, un film sur le lynx sera diffusé ainsi que de nombreuses autres animations. Elle invite chacun à diffuser l'information et à y participer.

Fête du Mont Aiguille : Rappel des dates : 25 et 26 juin prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.